



PROJET DE RAPPORT
REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU
SIDEP DU VAL ST CYR
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Xavier NICOLAS
30 Novembre 2022

- PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du 27 juin 2022 à l'approbation des membres présents.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Gérard DESVAUX est désigné comme secrétaire de séance.

1 – Accord de transfert de résultat d'exploitation de LAMBLORE/MORVILLIERS au SIDE P

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que les communes de LAMBLORE et MORVILLIERS ont demandé à être intégrées au SIDE P au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal de Lamblore, en date du 7 octobre 2021, avait décidé d'affecter la somme de 1€ au titre du résultat de transfert au SIDE P.

La proposition de la commune de LAMBLORE ayant été rejetée à l'unanimité, Monsieur le Président a adressé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet afin de l'informer de cette décision et de lui demander de bien vouloir se saisir du dossier.

Monsieur le Sous-Préfet a rencontré Monsieur le Président et Monsieur le Maire de LAMBLORE afin de pouvoir trouver une solution à ce dossier.

Ainsi, il a été décidé que la commune de LAMBLORE, dans le cadre du transfert de son résultat, reverserait 50000 € au SIDE P.

Un échéancier de versement a été proposé sur la base d'un versement de 20000 € fin 2022, 15000 € en 2023 et 15000 € en 2024.

La commune de LAMBLORE ayant délibéré le 18 octobre dernier sur le montant de ce transfert de résultat, il convient que le SIDE P prenne ce jour une délibération concordante.

Ainsi, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le transfert de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 50000 €

Adopté à l'unanimité.

2 - Choix du Maître d'œuvre pour les travaux T2 et T2 Bis à LAUDIGERIE

1) Présentation du programme de travaux

Le Syndicat dispose d'une étude patrimoniale réalisée par Véolia, mise à jour régulièrement, qui établit une hiérarchisation de l'ensemble de ses conduites de production et de distribution d'eau potable et permet ainsi l'identification des conduites les plus fragiles et les plus vieillissantes, l'objectif premier étant la réduction des pertes en eau du réseau.

Une première tranche de travaux a été identifiée, englobant les secteurs de Mesnil Thomas, Senonches, La Puisaye et Boissy les Perche.

Monsieur le Président rappelle aux membres du SIDEF l'urgence de poursuivre le programme de travaux dans la mesure où ils sont encore bien soutenus par les partenaires financiers.

Ainsi, par la délibération du 14 décembre 2021, il a été acté de lancer les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable pour les tranches 2 et 2bis identifiées par l'étude patrimoniale MOSARE, et de réaliser une opération groupée avec des travaux d'extension du réseau d'assainissement pour le secteur T2 bis sur LAUDIGERIE à Senonches.

Une convention de délégation de travaux a été établie afin que le SIDEF puisse faire réaliser les travaux d'assainissement pour le compte de la Communauté de Communes des Forêts du Perche. Monsieur le Président propose d'accepter les termes de cette convention.

Le tableau ci-dessous rappelle le programme de travaux de chacune des tranches (prix actualisés) :

Tranche	Commune	Secteur	Linéaire par secteur (ml)	Nb Brcht estimé	Estimation Niveau Programme
Tranche 2 (Phase 1)	Les Chatelets	Rue du vieux Port	900	15	180 000 €
	La Puisaye	Entre Bourg et Minerai	990	10	204 000 €
	Louvilliers Les Perche	Les Mitterreaux / La Gatine	1 930	20	384 000 €

	La Mancelière / La Saucelle	Château de la Barre / Buisson Bernier / Rte des Chatelets	2 260	2	360 000 €
Total Tranche 2 (Travaux 2024)			6 080	47	1 128 000 €

Tranche	Commune	Secteur	Linéaire par secteur (ml)	Nb Brcht estimé	Estimation Niveau Programme
Tranche 2bis (Phase 2)	Senonches	Laudigerie – Réseau AEP	5 030	140	1 104 000 €
	Senonches	Laudigerie – Réseau EU	3 700	-	2 280 000 €
	Senonches	Laudigerie – Domaine privé (EU)	-	140	672 000 €
Total Tranche 2 bis (Travaux 2025)			8 030	280	4 056 000 €

Dans ce cadre, une consultation a été réalisée afin de retenir un maître d'œuvre qui assurera la conception et le suivi du projet.

A l'issue de cette phase de consultation, sur la base du rapport d'analyse des offres, **Monsieur le Président propose de retenir la proposition du bureau d'étude BFIE pour un montant de 179 740,00 €HT soit 215 688,00 €TTC.**

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical :

- **D'ATTRIBUER** le marché de Maitrise d'Œuvre au bureau d'étude BFIE pour un montant de 179 740,00 €HT soit 215 688,00 €TTC.
- **DE L'AUTORISER** à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude BFIE, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial.
- **DIT** que les travaux seront réalisés sous Charte Qualité des réseaux d'assainissement et d'eau potable
- **DE L'AUTORISER** à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Eure et Loir, de l'Etat, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération

Adopté à l'unanimité.

3 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2023

En application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres présents d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022.

Adopté à l'unanimité.

4 – Questions diverses